

Législation MR et MRS - L'administration des biens et de la personne// #1593

 7 h  155,00 €

Public

Directeurs de maison de repos.

Objectifs

Ce module s'adresse à tous les acteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances de la législation relative aux établissements pour aînés.

L'objectif global est de fournir une vision claire, structurée et opérationnelle des concepts légaux. Chaque journée de formation se concentre sur une thématique bien précise de la réglementation, permettant d'en approfondir les enjeux et les implications concrètes.

Les notions essentielles seront expliquées de manière accessible, illustrées par des situations fréquemment rencontrées sur le terrain. Les dernières évolutions législatives seront également abordées afin de garantir une information à jour et directement applicable.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1593 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Une 1^{ère} période (environ 1h30) sera consacrée pour voir les dernières mises à jour de la réglementation RW, avant d'aborder le thème principal :

• L'administration des biens et de la personne pour les directions de maisons de repos (en ce compris le mandat extra-judiciaire)

Contenu de la formation :

1- L'administration des biens et de la personne : règles et fonctionnement

2- Le mandat extra-judiciaire : c'est quoi ?

3- Quelques questions pratiques intéressant les maisons de repos

- la demande de désignation d'un administrateur de biens/de la personne par la maison de repos
- les contacts de la maison de repos avec l'administrateur de biens et de la personne
- les contacts de la maison de repos avec le juge de paix
- les droits du patient et l'euthanasie pour un résident sous administration de la personne
- le décès du résident sous administration de biens

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

155,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 Liège - Ste Beuve

> Le 19 mai 2026
De 9h à 17h

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est reconnue journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et agréée par la CoCOM.

Législation MR et MRS - L'administration des biens et de la personne - Le mardi 19 mai 2026, Liège - Ste Beuve

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

La formation se déroule dans notre centre situé Boulevard Sainte-Beuve 1, à 4000 Liège.

Renseignements

04/229.84.60

€ 155,00 € ou 7 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le mardi 19 mai 2026

Horaire
De 9h à 17h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-chateau-massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur
Sophie Uhlig, Juriste